

Avocat désigné sous AJ qui ne dépose pas ses conclusions.

Par Narphives, le 06/08/2020 à 07:24

Bonjour,

L'avocat qui avait été désigné pour défendre mon affaire n'a pas engagé d'action et j'ai perdu, plusieurs année plus tard, car mon adversaire a bénéficié de la prescription de 5 ans.

Je désire engager la responsabilité de cet avocat.

Pouvez-vous me dire à partir de quelle date sa responsabilité professionnelle a été dégagée ?

Est-ce quand un nouvel avocat a été désigné ou une autre date peut-elle être retenue pour qu'il soit hors de cause ?

Merci d'avance